

letr@it d'union

N° 57

Mai 2020

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE

Et Après

Et après

Pages 3 à 5

Le Conseil Municipal du
04 mars 2020

Pages 6 à 8

Le Conseil Municipal du
25 mai 2020

Page 9

MAIRIE DE LA BERNARDIÈRE

20 rue de la poste - 85610 La Bernardière

Tel 02 51 42 15 91 - Fax 02 51 43 64 31

www.labernardiere.fr

 facebook.com/Mairie La Bernardière



le sommaire

L'Editorial : page 2

Et Après : pages 3 à 5

**Le Conseil Municipal du
4 mars 2020 : pages 6 à 8**

**Le Conseil Municipal du
25 mai 2020 : page 9**

La Médiathèque : page 10

**Au tableau d'Honneur :
page 11**

Informations : page 12

Chers amis,

En mars dernier, je vous annonçais dans le Trait d'Union n°56 que c'était la dernière communication de l'équipe en place et du mandat qui se terminait par le déroulement des élections municipales du 15 mars.

Or, c'était sans compter sur les graves événements qui, dès le courant du mois de mars, allaient nous impacter au plus profond de notre société.

Au lendemain du début du déconfinement et juste après le premier conseil municipal qui s'est tenu le 25 mai 2020, dont vous retrouverez les délibérations principales dans ce numéro, et qui a installé officiellement votre nouvelle équipe, j'ai tenu à la rédaction de ce bulletin qui servira (et son appellation prend tout son sens) de Trait d'Union entre le mandat qui s'achève et celui qui débute.

Dans ce numéro, vous retrouverez également le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 4 mars et qui a permis au vote des budgets.

J'en profite pour faire un retour sur toutes les actions qui ont été mises en œuvre aussi bien sur notre commune que sur le territoire Terres de Montaigu pour vous assurer, durant toute la durée du confinement, les meilleurs services.

Mais nous ne pouvons relater les dernières semaines passées dans ce contexte totalement inédit sans évoquer tout ce que cette situation peut (et doit) générer dans notre quotidien à venir. De belles choses ont été mises en œuvre, qu'elles soient de manière individuelle ou bien collective mais qui doivent nous réinterroger sur nos comportements et notre avenir :

Engageons-nous ensemble pour un « # Et après » encore plus tourné vers le bien-vivre sur notre commune.

Bien à vous
Claude DURAND.

Fonctionnement des services pendant la période de confinement

Dès l'annonce par le gouvernement de l'état de confinement général de la population, les services municipaux se sont organisés pour répondre aux attentes primordiales des habitants. Ainsi les services publics essentiels ont été maintenus. L'accueil de la mairie fermé au public a été assuré téléphoniquement aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Les agents du service administratif ainsi que notre bibliothécaire sont restés en télétravail.

Les services techniques ont assuré les missions essentielles : Poste de relevage, réseaux, voirie communale, désinfection...

L'école et l'accueil périscolaire ont accueilli les enfants des personnels de santé dont la liste avait été dressée par le ministère de la santé.

Les animatrices du service périscolaire étaient également en télétravail.

Via la page Facebook de la mairie et celle du centre de loisirs, des jeux, des créations, des challenges ont été proposés régulièrement aux enfants restés confinés chez eux.

De même la médiathèque n'est pas restée totalement inactive. Par l'intermédiaire des bénévoles et de la bibliothécaire, chaque semaine les usagers ont reçu une Newsletter proposant des poèmes, des sélections de lecture accessibles sur le net, des astuces, des recettes...

Soutien aux personnes les plus fragiles

Sur la base d'un fichier recensant les personnes vulnérables (personne en situation de handicap, personne isolée, personne âgée...) des contacts téléphoniques réguliers ont été établis pendant toute la période. A ce titre, il me faut souligner la profonde générosité et toute la solidarité que nombreux d'entre vous ont mis en œuvre sur notre commune et je vous en remercie chaleureusement.

Solidarité entre communes

De son côté, le territoire Terres de Montaignu s'est mobilisé, en lien avec les chefs de service, tous les professionnels concernés et l'ensemble des maires pour assurer la gestion de cette période d'état d'urgence sanitaire, au travers des 3 enjeux : sanitaire, social et économique.

Sur l'enjeu social, des fiches pratiques ont été rédigées à destination des accueils de mairie afin d'informer et orienter le plus efficacement possible les habitants en difficulté.

Sur l'enjeu économique, en liaison avec toutes les collectivités compétentes (Région, département, communauté de communes) des mesures d'accompagnement économiques et financières nécessaires pour faciliter la sortie de crise de nos commerces et de nos entreprises. Pendant toute cette période, nos commerces et nos artisans ont énormément soufferts.

Terres de Montaignu a pris des dispositions pour les soutenir en suspendant les loyers des bâtiments dont elle est propriétaire.

Lors du dernier conseil municipal, j'ai proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur une aide forfaitaire correspondant à 50 % du montant des loyers pour nos commerces qui sont restés fermés, les 50% autres seront assurés par Terres de Montaignu.

Et Après

Sur le plan sanitaire, la garde d'enfant des professionnels de santé en complément des dispositions prises dans les communes notamment pour l'accueil les week-end.

Les commandes de masques de protections quels qu'ils soient (FFP1 pour les commerçants, FFP2 pour le personnel soignant, masques lavables en tissu pour les agents communaux et salariés des associations, et la mise à disposition de kits de fabrication de masques lavables pour leur réalisation par des volontaires du territoire.

A ce titre, je tiens à remercier vivement les couturières et couturier bénévoles qui se sont mis au service de notre commune pour réaliser les masques lavables en tissu à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.

Une distribution par les élus de ces masques lavables a été organisée le week-end du 8 mai et 9 mai. Et pour garantir le respect de la distanciation sociale, cette dernière a été réalisée en mode « Drive piétons », une première pour la commune.

Fort de la réussite de cette organisation, elle a été reconduite sur la journée du 15 et la matinée du 16 mai pour un début de distribution de masques grand public dans le cadre de la campagne « un masque par Vendéen ».



■ Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration de la victoire de 1945 a été célébrée juste avant le début de déconfinement. Dans ce contexte, la commémoration des 75 ans de la victoire des forces alliées s'est déroulée en respectant les gestes barrières, la distanciation et le respect du nombre de personnes présentes.

■ Fonctionnement des services depuis le déconfinement

L'accueil de la mairie est de nouveau ouverte au public du mardi au vendredi de 9h à 12h30. Il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous pour les dépôts et retraits des dossiers d'urbanisme ainsi que pour les dossiers d'état civil.

Dès le 11 mai, la municipalité s'est organisée en lien direct avec l'école St Jean pour accueillir en toute protection (distanciation et gestes barrières) les enfants à la salle de La Doline pour la restauration scolaire et également au périscolaire.

Depuis le 18 mai, les collections de la Médiathèque sont de nouveau accessibles par un système de « Drive », une manière de répondre à vos attentes et aux missions sur lesquelles la Médiathèque s'est engagée et ce en toute sécurité.

Et après

Dans ce contexte sanitaire jamais connu dans notre pays, comment peut-on envisager l'après Covid-19 ?

Durant les semaines de confinement que nous venons de connaître, les français sur le plan national ont fait preuve de beaucoup de respect des directives gouvernementales et sanitaires. Mais également, et nous l'avons constaté tous les jours sur le plan local, un réel engagement des Bernardins à respecter les consignes et surtout à faire preuve de générosité malgré les efforts et les sacrifices demandés.

Et peut-être cette période nous a-t-elle fait découvrir ou redécouvrir le respect des autres, le partage et la fraternité.

Et si la communication entre nous a été perturbée, jamais elle n'a été arrêtée comme par exemple les discussions en petit groupe au sein des quartiers, dans les villages ou devant la boulangerie, mais toujours en respectant la distanciation physique.

Et si nous devons désormais imaginer « l'après », c'est d'abord à l'échelle locale que nous pouvons agir.

Cette crise a notamment mis en évidence nos faiblesses en matière d'approvisionnement. Mais très rapidement, nous nous sommes organisés pour déjouer ces difficultés et en faire un atout, en nous tournant vers les productions locales et de proximité.

Lors de cette période de confinement, la boulangerie a ainsi vu sa clientèle s'étoffer faisant découvrir, ou redécouvrir à bon nombre d'entre nous, la qualité de ces produits.

Qualité des produits également proposés par « l'Epicier de la ferme » qui vient depuis plusieurs mois et avec beaucoup de succès à la rencontre des Bernardins, tous les vendredis après-midi devant la boulangerie.

Gageons que les nouvelles habitudes perdurent dans le temps.

Mais n'oublions pas les autres commerces de proximité qui ont dû stopper ou restreindre leurs activités (la coiffeuse, le bar-tabac et la crêperie), ni nos artisans, qui ont plus que jamais besoin de notre soutien.

Ceci est en totale adéquation avec ce que la municipalité a engagé durant le mandat précédent. Ceci va se poursuivre jusqu'à son aboutissement dans le mandat à venir : développer les commerces locaux et redynamiser notre Centre-bourg.

Il est également un domaine que nous devons mettre en avant, c'est celui de la solidarité.

Jamais l'accompagnement des personnes fragiles, âgées ou isolées, l'entre-aide entre voisins ou simplement le contact téléphonique pour prendre des nouvelles n'ont été aussi importants durant toutes ces semaines de confinement.

Là encore, si des habitudes ont été prises, alors maintenons-les.

Elles ne pourront que participer au maintien voire à l'amélioration de notre bien-vivre à La Bernardière.

Nous sommes tous, individuellement et collectivement, acteur de cet « #Et Après »...

Finances

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal examine les résultats des dépenses et recettes réalisées durant l'exercice 2019 et approuve les comptes de gestion et administratifs des différents budgets de la commune :

- Budget principal
- Budget assainissement
- Budget patrimoine immobilier commercial
- Budget Le Verger
- Budget La Rouvraie

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	878 296.58 €	1 219 462.57 €	2 097 759.15 €
Recettes exercice	1 242 693.16 €	632 730.55 €	1 875 423.71 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	364 396.58 €	- 586 732.02 €	- 222 335.44 €
Résultats antérieurs reportés	185 299.00 €	722 614.00 €	907 913.00 €
TOTAL	549 695.58 €	135 881.98 €	685 577.56 €

Approbation du compte administratif « budget assainissement »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	87 743.30 €	99 894.67 €	187 637.97 €
Recettes exercice	106 611.96 €	105 192.95 €	211 804.46 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	18 868.66 €	5 298.88 €	24 167.54 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €	31 103.21 €	31 103.21 €
TOTAL	18 868.66 €	36 402.09 €	55 270.75 €

Approbation du compte administratif « patrimoine immobilier commercial »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	3 086.00 €	6 568.80 €	9 654.80 €
Recettes exercice	13 660.00 €	0,00 €	13 660.00 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	10 574.00 €	- 6 568.80 €	4 005.20 €
Résultats antérieurs reportés	41 624.09 €	- 36 712.70 €	4 911.39 €
TOTAL	52 198.09 €	- 43 281.50 €	8 916.59 €

Approbation du compte administratif « budget Le Verger »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	22 333.51 €	18 192.31 €	40 525.82 €
Recettes exercice	74 798.80 €	0.00 €	74 798.80 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	52 465.29 €	- 18 192.31 €	34 272.98 €
Résultats antérieurs reportés	34 691.84 €	0.00 €	34 691.84 €
TOTAL	87 157.13 €	- 18 192.31 €	68 964.82 €

Fixation de la participation du budget principal au budget CCAS de la commune de la Bernardière

Le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention d'équilibre de 3 000 € au CCAS de La Bernardière pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé (Colis de Noël, chandeleur et aides attribuées à des familles en difficultés).

Affectation des résultats 2019

La totalité des comptes administratifs 2019 étant adoptée, le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation des résultats.

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2019, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats 2019 aux budgets primitifs 2020 des budgets suivants :

➔ Budget général

AFFECTATION	MONTANT
R001 (recettes investissement)	135 881.98 €
R1068 (recettes investissement)	350 000.00 €
R002 (recettes fonctionnement)	199 695.58 €

➔ Budget assainissement

AFFECTATION	MONTANT
R001 (recettes investissement)	36 402.99 €
R1068 (recettes investissement)	18 868.66 €

➔ Budget patrimoine immobilier commercial

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	43 281.50 €
R1068 (recettes investissement)	44 000.00 €
R002 (recettes fonctionnement)	8 198.09 €

➔ Budget le Verger

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	18 192.31 €
R002 (dépenses fonctionnement)	87 157.13 €

Vote des budgets primitifs 2020

Le budget primitif 2020, étudié par la Commission Finances, s'équilibre en dépenses et en recettes. Il comporte les restes à réaliser 2019 et la reprise des résultats de l'exercice 2019 selon la situation.

Il intègre les principaux programmes d'investissement qui seront lancés ou poursuivis cette année.

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes pour chaque budget primitif :

Budget général	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 346 555.58 €	1 346 555.58 €
Section d'investissement	1 404 455.86 €	1 404 455.86 €
Budget assainissement	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	97 650.95 €	97 650.95 €
Section d'investissement	108 798.84 €	108 798.84 €
Budget patrimoine immobilier commercial	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	22 058.50 €	22 058.50 €
Section d'investissement	50 081.50 €	50 081.50 €
Budget Le Verger	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	437 157.13 €	437 157.13 €
Section d'investissement	18 192.31 €	18 192.31 €
Budget Les Hauts de la Prairie	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	270 000.00 €	270 000.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Installation du nouveau conseil

Election du Maire

Le 25 mai 2020, les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Doline à La Bernardière (afin de respecter les distanciations sociales).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire sortant qui, après l'appel nominal des nouveaux élus, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions l'ensemble des conseillers élus.

Le Conseil s'est ensuite tenu sous la présidence de Monsieur Gérard KEMPF (*Doyen de la nouvelle Assemblée*) pour procéder à l'élection du Maire.

M. Claude Durand qui a fait acte de candidature a été élu Maire de la commune de La Bernardière à l'unanimité par vote à bulletin secret.

Fixation du nombre et élection des adjoints

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND élu Maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue. Celui-ci a d'abord proposé à l'assemblée la création de 4 postes d'adjoints. Proposition qui a été adoptée.

Pour rappel il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 au maximum sur la commune de La Bernardière.

La liste unique qui s'est présentée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au Maire, dans l'ordre suivant :

Madame Béatrice DOUILLARD, première adjointe
Monsieur Luc FIGUREAU, deuxième adjoint
Madame Sylvie LORIOU, troisième adjointe
Monsieur Vincent GRIFFON, quatrième adjoint

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal.

Ce sont au total 30 attributions que l'Assemblée a déléguées au Maire ou à Madame Béatrice DOUILLARD, première adjointe en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints. Les Maires bénéficient à titre automatique et sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à 47 % pour le Maire et 18 % pour chacun des adjoints. *Pour une commune entre 1000 et 3499 habitants, le maximum autorisé est de 51.6 % pour le Maire et 19.8 % pour un adjoint.*

la Médiathèque

Drive de la médiathèque

Ouverture de votre médiathèque en drive à partir du 20 mai.



Pour les retours et/ou emprunts, merci de nous envoyer un mail à mediatheque@labernardiere.fr

Les collections de la médiathèque sont à nouveau accessibles par un système de « drive », une manière de répondre à vos attentes et à nos missions en toute sécurité.

Ce « **service en drive** » vous permet de rendre et d'emprunter des documents. Pour en bénéficier, il suffit d'envoyer un mail à mediatheque@labernardiere.fr

Nous prendrons votre commande par téléphone et fixerons ensemble le jour et l'heure de dépôt de vos retours et de retrait de vos nouveaux documents.

Vous pourrez **vous laisser tenter par des paniers « surprise »** (adulte, ado ou jeunesse) ou **formuler des demandes plus générales** : « Pourriez-vous me préparer une sélection de cinq polars car c'est un genre que j'aime bien ? », « Je souhaiterais emprunter une pièce de théâtre en DVD », « Mon fils est en CE1 et j'aimerais des petits romans courts pour son âge » etc.

Les conditions de prêt ne changent pas : 6 livres, 2 revues et 2 DVD par carte pour 4 semaines.

La **boîte de retour** est désormais **fermée** (pour désinfecter au mieux les retours).

Même si vous n'effectuez pas de nouveaux prêts, il est **important de faire le retour de vos documents** pour pouvoir les remettre en circulation.

Challenge photo

Le principe de ce challenge est simple :

Il vous suffit de choisir un livre et de reproduire la couverture en vous mettant en scène ou avec ce que vous avez sous la main.

Vous prenez votre création en photo (vous n'êtes pas obligé de mettre le titre et le nom de l'auteur).

Une fois cette étape réalisée, il ne vous reste plus qu'à nous envoyer par mail la couverture originale du livre avec votre reproduction et/ou de les publier sur le facebook « Mairie La Bernardière ».

L'occasion de faire un clin d'œil à tous les auteurs(es), dessinateurs(rices), illustrateurs (rices).

Nous comptons sur vous pour faire le buzz !

La médiathèque
La Caserne aux livres
présente

Challenge photos avant, pendant, après

A partir du 7 mai
2020, proposez
des photos
insolites et/ou
amusez-vous à
reproduire des
couvertures de
livres !

Participez à ce challenge amusant ! Reproduisez une couverture de livre en vous prenant en photo avec les objets dont vous disposez ! Toutes les photos reçues seront exposées à la médiathèque et un jury sélectionnera la photo la plus drôle et la plus réussie.

Envoyez vos réalisations sur le mail de la médiathèque : mediatheque@labernardiere.fr ou sur le facebook Mairie La Bernardière.

Au tableau d'honneur

Fabrication de masques

En ces temps de crise sanitaire, nous avons vu poindre de multiples gestes solidaires.

En voici un bel exemple :

Merci à Mmes LAPOUYADE Caroline, VINET Marie-Joséphine, COUILLAUD Magali et GOBIN Nadège, nos couturiers de talent, pour la conception des masques distribués aux habitants de 60 ans et plus !



Les services municipaux

Si pendant ces 2 mois de confinement le service de restauration scolaire et la Médiathèque ont dû s'interrompre par la force des choses, tous les autres services municipaux, même s'ils ne fonctionnaient pas « normalement » ce sont centrés sur les missions essentielles.

Merci à l'ensemble du personnel municipal pour avoir su s'adapter à la situation : changement de planning, télétravail, entretien des locaux dans le strict respect des directives nationales, mise en place des protocoles au sein de l'ensemble de services, préparation de la fin du confinement... tout en assurant la continuité du service public dans la gestion des affaires courantes : comptabilité, urbanisme, état-civil, newsletter et traitement des dossiers urgents.

La nouvelle équipe municipale

Séance du Conseil Municipal ... inédite et studieuse !



informations

Retour sur les élections municipales du 15 mars 2020

Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars.

Sur les 1299 personnes inscrites sur les listes électorales, 538 habitants ont voté représentant un pourcentage de 41,42 %.

Parmi ces votes :

- 480 se sont exprimés (soit 89,22 %)
- 41 ont voté nuls (soit 7,62 %)
- 17 ont voté blancs (soit 3,16 %).

letr@it
d'union

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

 [facebook.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h/12h30

Le samedi : 9h/12h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h30-13h30/16h45

Le samedi : 9h/12h